

**COLLOQUE FRANCO-BELGE A BRUGES LES 25 ET 26 MARS 2010 ORGANISE PAR
L'ASSOCIATION BELGE DE DROIT MARITIME (ABDM) EN COOPERATION AVEC
L'ASSOCIATION FRANÇAISE DU DROIT MARITIME (AFDM)**

LA SAISIE CONSERVATOIRE ET EXECUTOIRE DE NAVIRES

PROGRAMME

Jeu*di 25 mars 2010*

- | | | | | | | | |
|-------------------------------|---|---------------------------|--------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------|--|
| 13 h 00 - 13 h 55 | Accueil des participants à l'hôtel Kempinski, Dukes' Palace à Bruges | | | | | | |
| 14 h 00 - 14 h 10 | Ouverture des travaux dans la grande salle de réunion de l'hôtel Kempinski -
Allocution de bienvenue et discours d'ouverture par
Guy VAN DOOSSELAERE , Président de l'ABDM | | | | | | |
| 14 h 10 - 17 h 30 | Travaux

L'allégation de créance prévue par la Convention de 1952 doit-elle être certaine, liquide, exigible et requérant l'urgence ?

L'exigence de créance maritime prévue par la Convention de 1952 exclut-elle des créances de nature maritime mais qui ne figurent pas à l'article 1.1 (effet de l'article 8 de la Convention) ?

La saisie d'un navire affrété.

La saisie d'un navire autre que le navire auquel se rapporte la créance.

La saisie des soutes est-elle régie par la Convention de 1952 ?

- intervenants français :
<div style="margin-left: 40px;"><table border="0" style="width: 100%;"><tr><td>Patrick MICHALEK,</td><td>Bernard MARGUET,</td></tr><tr><td>Sébastien LOOTGIETER,</td><td>Christophe NICOLAS,</td></tr><tr><td>Olivier RAISON</td><td></td></tr></table></div>
- intervenants belges :
<div style="margin-left: 40px;">o Laurent de SCHEEMAECKER, Kevin MACKAY, Vincent FRANSEN, Clive Van AERDE, Jean-François PETERS ;</div> | Patrick MICHALEK , | Bernard MARGUET , | Sébastien LOOTGIETER , | Christophe NICOLAS , | Olivier RAISON | |
| Patrick MICHALEK , | Bernard MARGUET , | | | | | | |
| Sébastien LOOTGIETER , | Christophe NICOLAS , | | | | | | |
| Olivier RAISON | | | | | | | |
| 15 h 30 - 15 h 45 | Pause café | | | | | | |
| 15 h 45 - 17 h 10 | Poursuite des travaux | | | | | | |
| 17 h 10 - 17 h 30 | Discussion | | | | | | |

17 h 30	Fin des travaux
20 h 00	Dîner de gala au Palais Provincial

Vendredi 26 mars 2010

8 h 30 - 8 h 55	Accueil des participants à l'hôtel Kempinski
------------------------	--

9 h 00 - 12 h 30	Poursuite des travaux
-------------------------	-----------------------

Saisie conservatoire et insolvabilité ou faillite

Que couvre la "garantie suffisante" ?

Peut-on vendre judiciairement un navire pour une créance dont le propriétaire n'est pas débiteur ?

Quels créanciers peuvent participer à la distribution du prix de vente judiciaire d'un navire ?

- intervenants français :

- Jean-Claude **CARLIER**, Stéphanie **SCHWEITZER**, Bernard **MARGUET**

- intervenants belges :

- André **KEGELS**, Monique **LARDOT**, Jacques **LIBOUTON**, Philippe **DEVOS** ;

10 h 30 - 10 h 45	Pause café
--------------------------	------------

12 h 30 - 12 h 50	Discussion
--------------------------	------------

12 h 50	Discours de clôture par Patrick SIMON , Président de l'AFDM
----------------	--

13 h 00	Lunch à l'hôtel Kempinski
----------------	---------------------------

INFORMATIONS PRATIQUES

I. Les sites.

- a) Les travaux du colloque se tiendront dans l'hôtel Kempinski, Dukes' Palace, Prinsenhof 8 à 8000 Brugge (téléphone : 00 32 50 44 75 86 - téléfax : 00 32 50 44 78 80 - website : www.kempinski.com/bruges).

Le Prinsenhof, fondé en 1429 par le Duc Philippe le Bon et ancienne résidence royale, est le premier 5 étoiles de Bruges. Il est situé en plein cœur de cette ville médiévale classée au patrimoine mondial de l'Unesco.

- b) Le dîner du jeudi 26 mars 2010 à 20 h 00 aura lieu au Palais Provincial (Provinciaal Hof), mis gracieusement à la disposition de l'ABDM par le Gouverneur de la Province de Flandre Occidentale, Monsieur Paul Breyne.

Le Palais Provincial est situé sur la place du Bourg (Markt 3) à Bruges, à quelques centaines de mètres de l'hôtel Kempinski.

Cet édifice néo-gothique fut construit de 1887 à 1921. Il s'agit de l'ancien siège du Conseil Provincial de la Flandre Occidentale

II. Les hôtels.

- La réservation des hôtels peut se faire par l'entremise de la vzw Meeting in Brugge (téléphone : 00 32 50 444 666 - téléfax : 00 32 50 444 665 - e-mail : meeting@brugge.be - website : www.meetinginbrugge.be).

Cet organisme a réservé un certain nombre de chambres dans différents hôtels de différentes catégories pour la nuit du 25 au 26 mars 2010.

Le numéro du dossier est : MiB20091536 et le nom du dossier BVZ (Belgische Vereniging Zeerecht).

De façon générale, l'information est reprise sur le calendrier des congrès :

<http://www.meetinginbrugge.be/index.php?lang=NL&itemno=28&PHPSESSID=38e2554f005d54592e299c251be207a6>

Pour la réservation des chambres, le lien en français est le suivant :

<http://www.meetinginbrugge.be/congres.php?itemno=67&lang=FR>

- Il y a également la possibilité de loger à l'hôtel Kempinski même. Cet hôtel n'est cependant pas membre de Meeting in Brugge et la réservation doit dès lors se faire directement à l'hôtel (téléphone : 00 32 50 44 75 86 - téléfax : 00 32 50 44 78 80 - website : www.kempinski.com/bruges).

Pour les réservations à l'hôtel Kempinski, il faut faire usage du formulaire que vous trouverez ci-après.

III. Frais de participation.

Les frais de participation au colloque s'élèvent à 250,00 €.

Ce montant inclut :

- la participation au colloque
- les actes du colloque
- le dîner du jeudi 25 mars 2010
- le déjeuner du vendredi 26 mars 2010

Pour les accompagnants, les frais de participation s'élèvent au montant de 125,00 €.

Ce montant inclut :

- le dîner du jeudi 25 mars 2010
- le déjeuner du vendredi 26 mars 2010

Un programme de visite de musées peut être organisé à la demande des accompagnants.

IV. Inscriptions.

Le formulaire d'inscription accompagné du paiement des frais de participation doit parvenir au plus tard le jeudi 18 mars 2010 à l'adresse suivante :

Me Guy van Doosselaere
Président de l'ABDM
Lange Gasthuisstraat 27
2000 ANTWERPEN

Tél. : 00 32 3 203 40 00
Fax : 00 32 3 225 28 81
E-mail : guy@vandoosselaere.be
Numéro de compte ABDM : 363-0690043-25 (Banque ING Belgique)
IBAN : BE70 3630 6900 4325
BIC/Swift : BBRU-BE-BB

Le nombre de places disponibles étant limité, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.

Les inscriptions tardives ou dépassant la capacité d'accueil seront retournées.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

[à retourner au plus tard le jeudi 18 mars 2010]

LE SOUSSIGNE

NOM

PRENOM

QUALITE

ADRESSE

S'INSCRIT AU COLLOQUE FRANCO-BELGE A BRUGES LES 25 ET 26 MARS 2010

IL SERA ACCOMPAGNE DE

VERSE AU NUMERO DE COMPTE DE L'ABDM 363-0690043-25 LE MONTANT DE €

IL REGLE DIRECTEMENT AVEC MEETING IN BRUGGE OU AVEC L'HOTEL KEMPINSKI LES
MODALITES DE SON SEJOUR A BRUGES

DATE

SIGNATURE